



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
de l'École polyvalente de l'Érablière,
qui s'est tenue par visioconférence, le 19 mai 2021, à 19 h 00**

Sont présent(e)s :	Ayotte, Joanne	Enseignante
	Bacon, Nathalie	Parent (S)
	Bilodeau, Francine	Parent
	Boucher, Marie-Eve	Professionnelle
	Elgrably, Dale	Parent
	Girard, Manon	Parent
	Godin, Catherine	Parent
	Labrecque, Martin	Enseignant
	Lafond-Côté, Sandra	Parent
	Millar, Anthony	Enseignant
	Nash, Nathan	Parent (S)
	Proteau, Steeves	Parent
	Riopel, France	Enseignante
	Rioux, Nathalie	Directrice
	Villeneuve, Annick	Enseignante
	Tully, Eve	Soutien
Sont absent(e) :	Amyot, Renée	Membre de la communauté
	Corno, Anne	Parent (S)
	Lapointe, Véronique	Parent (S)
	Larocque, Isabelle-Anne	Parent

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

Madame Lafond-Côté souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 02.

2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2020-2021-30)

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils souhaitent apporter des modifications à l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Proteau, appuyée par Mme Elgrably. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février et du 21 avril (CÉ-2020-2021-31)

Mme Lafond-Côté demande aux membres s'ils ont des demandes de modification aux procès-verbaux présentés. Le procès-verbal du 21 avril contient quelques coquilles et aux points 3 et 6, il y est inscrit conseil d'administration au lieu de conseil d'établissement, les corrections ont été apportées par Mme Tully. L'adoption des procès-



verbaux est proposée par Mme Godin, appuyée par Mme Elgrably. Ceux-ci sont donc adoptés à l'unanimité.

4. Parole au public

Il n'y a pas de membre du public de présent.

5. Présentation des projets d'activités

Mme Lafond-Côté informe les membres des projets à adopter.

Projet de résolution CÉ 2020-2021 pour approbation

TITRE : Journées sans gamme (CÉ-2020-2021-32)

Mesdames Nadia Tremblay, enseignante et Jacinthe Roberge, directrice adjointe souhaitent organiser une journée sans gamme en échange de la somme de 2\$ pour nos élèves des groupes pairs le 3 juin et les groupes impairs le 4 juin.

L'activité se déroulera sur 2 jours consécutifs, car nos élèves de la 3^e, 4^e et 5^e secondaire sont présents à l'école en alternance une journée pour les groupes pairs et la journée suivante pour les groupes impairs.

En échange du 2\$, l'élève pourra se vêtir de vêtements respectant le code vestimentaire de l'école. Pour les élèves ne désirant pas participer, celui-ci devra porter la gamme vestimentaire.

Les profits amassés permettront d'organiser une activité pour nos finissants le 23 juin prochain durant la journée.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Au profit de nos élèves finissants 2020-2021.

L'autorisation parentale ne sera pas exigée et l'activité est au coût de 2\$ par élève. Aucuns frais de transport, car la journée sans gamme se déroule à l'école.

Madame Rioux propose l'approbation de cette activité. Mme Elgrably appuie la proposition, un vote a été fait avec un résultat de 9 membres en faveur, 4 membres en défaveur et 1 membre qui s'abstient. Le CÉ approuve en majorité le projet de résolution.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement





Projet de résolution CÉ 2020-2021 pour approbation

TITRE : Événement pour nos finissants 2020-2021 (CÉ-2020-2021-33)

Mesdames Nadia Tremblay, enseignante et Jacinthe Roberge, directrice adjointe souhaitent inviter les finissants en bulle-classe, à des activités chapeautées par Mme Nadia Tremblay qui travaille à l'organisation de cette journée. Cet événement aura lieu pour environ 175 élèves. La clientèle visée est les élèves finissants de la 5^e secondaire, du programme DÉFIS et du PFAE.

Par exemple, nous souhaitons offrir un diplôme-école, un mortier en souvenir de leur passage à l'École polyvalente de l'Érablière, la signature de la murale, un dîner, la plantation d'un érable (emblème significatif de notre école), remise de l'album, sont des exemples d'activités proposées pour cette journée spéciale. Le tout se déroulera durant la journée.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Reconnaissance pour nos élèves finissants 2020-2021 étant donné que nous ne pouvons pas faire de bal ni de remise de diplôme en soirée.

L'autorisation parentale sera exigée et une contribution parentale sera demandée. La somme sera entre 25,00\$ à 30,00\$ par élève. Habituellement, le coût du billet du bal, le coût de la soirée de la remise des diplômes, les campagnes de financement, nous permettent de financer les différentes activités pour nos finissants.

Une somme approximative de 150,00\$ sera assumée par l'école.

Madame Rioux propose l'approbation de cette activité. Mme Elgrably appuie la proposition. L'activité est approuvée à l'unanimité.

Approuvé par le conseil d'établissement



Refusé par le conseil d'établissement





6. Effets scolaires (CÉ-2020-2021-34)

Mme Lafond-Côté cède la parole à Mme Rioux pour la présentation du point.

Mme Rioux présente les effets scolaires pour l'année 2021-2022. Elle nous mentionne que les frais maximums d'usage (incluant les cahiers d'activités, matériels scolaires, Coopsco, agenda, cadenas ainsi que les frais de reprographie) seront de 296,00 \$ pour les élèves du 1^{er} cycle ainsi que pour les élèves de l'adaptation scolaire. Pour le 2^e cycle, les frais maximums d'usage seront de 282,00 \$ par élève. Ces montants exclus les frais pour les concentrations qui seront présentées au conseil d'établissement à la prochaine rencontre, le 16 juin.

M. Proteau se questionne sur les frais de 20,00\$ par élève au sujet de la reprographie. Celui-ci mentionne qu'il trouve les frais élevés en considérant les frais pour l'achat du matériel, des cahiers d'activités ainsi que des activités. Mme Rioux mentionne que la part-école est beaucoup plus élevée que la part élève. Elle mentionne également que de mémoire, nous sommes l'école qui demande la plus basse contribution monétaire pour la reproduction.

Mme Rioux demande si un enseignant présent voudrait partager son expérience avec les membres du comité d'établissement. M. Millar propose de partager son expérience et mentionne qu'il est très facile pour un enseignant d'atteindre plus ou moins 200 pages de photocopies par élève. Mme Rioux mentionne que cela est en plus des copies en noir et blanc. Les copies en couleurs sont plus élevées en coût et qu'en géographie, les copies doivent être effectuées en couleurs.

Mme Bacon soulève également une question concernant les versions numériques. Elle demande que les enseignants s'assurent de bien spécifier l'ajout du matériel numérique sur la liste des effets scolaires, car l'an dernier, des sommes supplémentaires avaient été demandées aux parents. Mme Rioux mentionne que plusieurs vérifications ont été effectuées. Elle en profite pour ajouter que pour l'année 2022-2023, les versions numériques seront possiblement plus utilisées vu que les élèves ont un Chromebook.

7. Critères pour l'anglais avancé (CÉ-2020-2021-35)

Mme Lafond-Côté cède la parole à Mme Rioux pour la présentation de ce point.

Mme Rioux mentionne que le tableau présent à l'agenda scolaire concernant les critères de l'anglais avancé sera remplacé par cette phrase : avoir démontré son intérêt et être recommandé par son enseignant. Les nouveaux critères pour l'anglais avancé seront effectifs dès l'année scolaire 2022-2023, afin que cela soit cohérent avec les élèves qui ont fait ce choix avec les règles en cours.

L'adoption est proposée par Mme Girard, appuyée par Mme Elgrably. Cette modification est donc adoptée à l'unanimité.



8. Mot de la directrice

Mme Rioux mentionne qu'elle est très heureuse de revoir les élèves en classe. Une validation a été effectuée auprès des enseignants pour savoir comment ils voyaient la fin de cette année scolaire si particulière, pour offrir des enseignements de qualités. Le personnel de soutien et les TTS sont là pour soutenir les élèves. Cela est beaucoup plus facile d'être en présentiel, les 1^{er} et 2^e secondaires y sont à temps plein et les 3^e, 4^e et 5^e secondaires actuellement sont présents en alternance. Mme Rioux mentionne qu'elle est fière de son équipe et qu'elle obtient une bonne collaboration de la part des parents.

9. Mot de la représentante au comité de parents

M. Proteau trouve la participation décevante au congrès des parents. Il mentionne qu'il y a énormément de cours, de formations et de matériels qui sont offerts. Il reste encore de la disponibilité afin de s'y inscrire. Il se questionne également sur le fait qu'il n'y a pas eu beaucoup de réunions sur le transport. Les questions des parents étaient acheminées aux gens du transport qui validait à un palier supérieur, cela faisait en sorte que le cheminement des interrogations des parents avançait plus rapidement. Cette année, aucune réunion n'a été effectuée, mais monsieur Proteau mentionne que ce n'est plus un comité obligatoire.

10. Mot des enseignants

Aucun enseignant ne souhaite prendre la parole.

11. Mot de la représentante du personnel de soutien

Mme Tully mentionne que les élèves sont très heureux d'être de retour à l'école et que plusieurs élèves lui ont mentionné directement.

12. Mot de la représentante du personnel professionnel

Mme Boucher dit ne pas avoir d'information à transmettre.

13. Mot de la représentante de la communauté

La représentante de la communauté est absente.

14. Questions diverses

Mme Bacon a une question en lien avec la vaccination des élèves de 12 à 17 ans. Elle se demande si celle-ci aura lieu dans les écoles. Mme Rioux répond qu'elle sait que c'est le vaccin Pfizer qui a été retenu pour la vaccination des élèves. Celui-ci doit être conservé à une certaine température spécifique. Mme Rioux ne sait pas s'il faudra prévoir un déplacement, si oui, cela perturbera le déroulement des cours. De plus amples nouvelles seront connues la semaine prochaine, et dès réception une communication sera expédiée aux parents.

15. Date et heure de la prochaine assemblée

La prochaine séance aura lieu le 16 juin 2021, 19 h par visioconférence.

16. Levée de la séance (CÉ-2020-2021-36)

La levée de la séance est proposée par M. Proteau, appuyée par Mme Bilodeau. La séance est donc levée à 20 h 09.